

Qu'est ce que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) vous apporte ?

- ♦ Une équipe d'experts de SOLIHA vous accompagne dans vos démarches techniques, administratives et financières
- ♦ Un interlocuteur unique pour toutes les aides publiques
- ♦ Un accompagnement 100% personnalisé, neutre et gratuit pris en charge directement par votre agglo La Cali

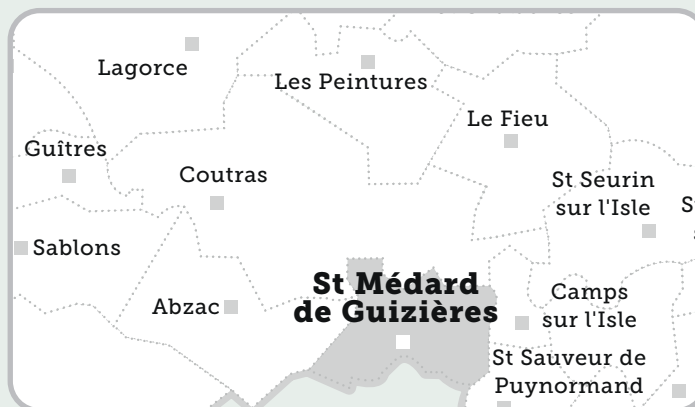
Quels sont les travaux concernés ?

- ♦ La rénovation énergétique
- ♦ L'adaptation à la perte d'autonomie
- ♦ La rénovation globale d'un logement très dégradé
- ♦ La rénovation de façade

Quelles sont les principales conditions à respecter ?

- ♦ Les aides sont soumises aux critères définis par l'ANAH
- ♦ Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment
- ♦ Les travaux doivent être réalisés en conformité avec les règles d'urbanisme
- ♦ Les travaux doivent démarrer après le dépôt des demandes de subvention

Une opération sur tout le territoire de la commune



Bénéficiez de subventions
et d'un accompagnement gratuit pour vos travaux



Venez à notre rencontre lors de nos permanences :
Tous les 1^{er} mercredis du mois de 14h à 16h30
Maison France Services
4, rue Baste 33230 Coutras

Vous pouvez prendre rendez-vous sur le site :
<https://www.smartagenda.fr/pro/soliha/rendez-vous/>

Plus d'infos

☎ 05 24 24 23 84
opahru@lacali.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
TERRES-OCEAN



Contactez-nous

☎ 05 24 24 23 84
opahru@lacali.fr

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain
1^{ER} AOÛT 2024 > 31 JUILLET 2029



Des aides exceptionnelles pour vous aider à financer vos projets

Vous souhaitez améliorer la **performance énergétique** de votre logement et réduire vos factures ?

Vous pouvez engager des travaux :

- ◆ d'isolation de combles, murs et planchers
- ◆ de changement de menuiseries
- ◆ d'installation d'une VMC
- ◆ de remplacement d'un système de chauffage

Si votre logement est très dégradé, les plafonds et taux de subventions sont majorés



Vous pouvez bénéficier d'aides allant de 70% à 100% du montant des travaux (plafonnées selon vos ressources et le programme de travaux)

Vous souhaitez réaliser des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie ?

Vous pouvez engager des travaux :

- ◆ d'aménagement d'une salle de bain
- ◆ de pose de barres d'appui
- ◆ de création d'un plan incliné
- ◆ d'installation d'un monte-escalier
- ◆ de réhausse des prises électriques



Vous pouvez bénéficier d'aides allant de 60% à 100% du montant des travaux (plafonnées selon vos ressources)

Vous souhaitez valoriser votre patrimoine et réaliser des travaux ?

Propriétaire bailleur, si vous vous engagez à appliquer un loyer plafonné selon les conditions du dispositif Loc'Avantages :

Vous pouvez bénéficier de :

- ◆ subventions allant jusqu'à 50% du montant HT des travaux
- ◆ primes additionnelles en cas d'intermédiation locative et/ou de gain énergétique d'au moins 35%
- ◆ réductions fiscales allant de 15 à 65% des revenus bruts du logement loué



Vous êtes propriétaire d'un bien vacant sur la commune ?

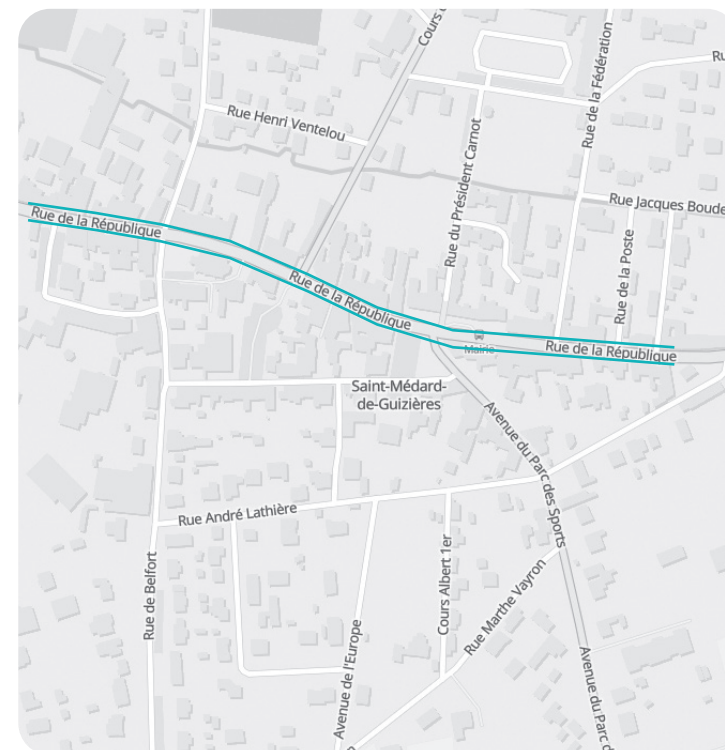
Vous pouvez bénéficier d'un état des lieux de votre logement et d'une étude complète pour sa réhabilitation comprenant :

- ◆ l'identification des désordres
- ◆ des préconisations de travaux
- ◆ une estimation financière des travaux et des subventions
- ◆ un ou plusieurs scénarios de réhabilitation globale



Vous souhaitez embellir votre façade ou refaire votre devanture commerciale ?

Vous pouvez bénéficier d'aides allant jusqu'à 2000€



Les aides à la rénovation des façades s'appliquent sur un périmètre recentré, consultable sur www.saintmedarddeguizieres.fr ou en flashant le QR Code :

